

QUELS PUBLICS ET QUELS SENS POUR LA REPRISE D'ÉTUDES À L'UNIVERSITÉ ?

Nombreux sont les individus en reprise d'études à l'université qui n'ont pas recours aux dispositifs de formation professionnelle continue (FPC). Or, ces « reprenants » partagent une préoccupation centrale pour le travail qui fait écho aux priorités de cette politique.



Christelle MANIFET

CERTOP, CNRS UMR 5044, université Toulouse Jean Jaurès

Les politiques publiques ayant trait à la formation, initiale comme continue, n'encouragent pas nécessairement la reprise d'études et la formation continue à l'université (Manifet, 2015 ; Borrás & Bosse, 2019). D'un côté, les objectifs de la politique éducative, ses dispositifs et les représentations sociales et professionnelles qu'elle véhicule, valorisent la figure de l'étudiant jeune, n'ayant pas connu d'interruption d'études et prolongeant son cursus de formation initiale jusqu'à l'obtention d'un diplôme considéré comme terminal. Ainsi, l'objectif national actuel est d'aboutir à 60 % d'une classe d'âge diplômée du supérieur. De l'autre, la politique française de formation professionnelle continue (FPC) qui s'adresse au public adulte actif, salarié, s'est bâtie sur des représentations économiques des enjeux de la formation. Les établissements du supérieur ne représentent pas plus de 2 % du chiffre d'affaires du marché de la FPC et sont mal placés pour répondre aux priorités de ses financeurs : retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, formation des personnes peu qualifiées, formation courte ou diplômante liée à l'emploi (Petrovitch & Landrier, 2020).

Pourtant, ces deux versants des politiques publiques de formation, dont les différences ont vocation à répondre à un spectre hétérogène d'enjeux nationaux, montrent aussi des signes de crise d'identité. Ainsi, de plus en plus de dispositifs attachés à la politique éducative favorisent la mise en relation synchrone des études de son public-cible (les jeunes), avec l'activité économique (formation par apprentissage, stages en cours de cursus y compris généraliste, professionnalisation et traduction en compétences des diplômes...) tandis que les dispositifs de FPC se sont progressivement assouplis pour s'adresser aussi bien aux jeunes qu'aux adultes, comme l'illustre le cas du contrat de professionnalisation.

Les universités sont des espaces particulièrement marqués par le flou des frontières entre le statut d'étudiant en formation initiale et le statut de stagiaire de la formation continue. Les difficultés de repérage des publics en reprise d'études sont ainsi devenues « irréductibles » (Brézaut, 2020), nuisant à toute politique adaptée (Canals, 2020). De plus, il ne faut pas négliger le rôle des individus eux-mêmes qui alimentent ce flou et manifestent ainsi des besoins et des attentes non ou mal couverts par les politiques publiques. Les contributions aux travaux du GTES sur le thème de la reprise d'études (Canals & Landrier, 2020) partent bien de ces deux hypothèses. La première suggère la réalité de besoins mal satisfaits de formation tout au long de la vie (FTLV). Ces besoins concernent aussi bien les « encore jeunes » (Mora & Robert, 2017) que les adultes. La deuxième vise à savoir dans quelle mesure les universités sont des lieux où ces besoins s'expriment (Borrás & Bosse, 2017).

Ainsi, l'expérience de reprise d'études après plusieurs années d'interruption a été choisie comme un révélateur pertinent de ces changements « par le haut » (ambiguïtés des politiques publiques) et « par le bas » (les usages individuels de la formation) des politiques de formation.

Les étudiants en reprise d'études ont interrompu leur cursus de formation initiale, ont exercé une activité, été inactifs ou demandeurs d'emploi, puis se réengagent dans une formation diplômante tout en maintenant parfois une autre activité. Ce chapitre cherche, dans un premier temps, à estimer quantitativement ce public mal repéré et sous-évalué de la reprise d'études. Une étude de cas a été conduite dans une université de lettres, langues, sciences humaines et sociales qui accueille plus de 24 000 étudiants, comprenant une exploitation des données d'inscription 2014-2015 de la base Apogée. Les publics sous statuts strictement reconnus par la FPC (formation professionnelle continue, contrat de professionnalisation, diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)) représentent 4 % des effectifs d'inscrits en formation diplômante de cette université en 2014-15.

À ce public, s'ajoutent des inscrits non reconnus par les dispositifs de la FPC et rattachés à divers statuts, proches de ceux associés à la FPC : reprise d'études non financée, formation continue partiellement reconnue et partiellement financée, formation initiale malgré des interruptions, auditeurs libres, formation initiale par apprentissage. L'ensemble atteint 22 % des inscrits de 2014-2015. Ce résultat indique que l'université remplit une fonction mal perçue de formation tout au long de la vie auprès d'usagers entretenant un rapport « relativisé » aux études. Ce qui signifie objectivement que les études ne tiennent pas une place monopolistique dans la vie des inscrits mais une place partagée, articulée à d'autres domaines de l'existence, prioritaires ou d'importance équivalente. Ces inscrits peuvent être encore jeunes, ou bien ont l'âge d'être actifs, ou encore atteignent ou ont atteint l'âge de la retraite. Ils assistent aux cours ou les suivent à distance, disposent ou non du financement d'un tiers institutionnel pour leur formation, au sein de la politique de FPC (employeur, État et Régions) ou de celle de l'enseignement supérieur (bourses nationales d'études, autres aides dont celles des établissements...).

Dans un second temps, l'échelle individuelle, *via* des entretiens, est privilégiée. À l'aune des dispositifs formels de la FPC (Borras, 2020), les chances qu'un actif se retrouve en formation à l'université sont faibles. Cela interpelle donc sur le profil de ceux qui, malgré tout, se dirigent vers l'université, sur la volonté nécessaire pour accomplir ce choix, sur la place des dispositifs formels de la FPC dans cette reprise d'études et sur le lien qu'ils établissent entre leur formation et l'emploi. Treize d'entre eux ont été interrogés pour cette publication, parmi des « inscrits-reprenants » ayant connu au moins deux ans d'interruption d'études (voir leurs caractéristiques en annexe).

Au croisement des normes de la politique de FPC et des grands constats tirés des travaux sur le sujet, trois dimensions analytiques de l'expérience de reprise d'études de nos enquêtés ont ici été retenues : l'accès à la formation ; la formation dans les parcours ; la formation en rapport au métier, au travail et à l'emploi.

Le retour en formation à l'université hors FPC : pourquoi ?

La politique de formation professionnelle continue est marquée par un paradoxe : alors que des milliards lui sont consacrés, les conditions d'accès demeurent complexes et inégalitaires.

Près de la moitié des interviewés n'utilisent ni les financements, ni les dispositifs directement adossés à la FPC, bien que l'on puisse les considérer comme des adultes actifs. Ils peuvent mobiliser les outils du droit du travail, comme le travail à temps partiel, ou les aménagements pour la formation continue propres à l'université. En creux, les témoignages de ceux qui n'utilisent pas les droits associés à la politique de FPC laissent entrevoir

Près de la moitié des interviewés n'utilise ni les financements, ni les dispositifs directement adossés à la FPC.

l'ampleur du non-recours en matière de droit aux dispositifs de la formation professionnelle continue, déjà mise en évidence par les enquêtes sur la formation des salariés (Carloni *et al.*, 2019). Les individus concernés mobilisent donc des voies alternatives d'accès à la formation. Dans le secteur public et universitaire de l'enseignement supérieur, il s'agit, par exemple, des services d'enseignement à distance, de l'aménagement des études que permettent les validations d'acquis, des régimes d'examen en contrôle continu ou en examen terminal, de la souplesse de l'agenda de cours en licence.

Ces pratiques révèlent également que la reprise d'études s'accompagne d'une forte motivation personnelle puisque le non-recours aux dispositifs de FPC n'a pas empêché ces enquêtés de réaliser leur projet. Le manque d'information, la crainte de perdre plus de temps encore dans des procédures à la durée mal estimée expliquent sans doute une part du renoncement aux dispositifs, pourtant *a priori* dédiés au profil de ces enquêtés. Du côté de la politique publique par exemple, le travailleur qui reprend les études n'est accompagné qu'une fois la candidature formulée ; un accompagnement préalable pourrait donc être utile.

Les témoignages de ceux qui ont bénéficié de la politique de FPC mettent de fait en évidence les difficultés rencontrées pour y avoir accès. Les procédures sont perçues comme un « *passage obligé* » et sont qualifiées de « *complexes* » voire « *contrariantes* » au regard de l'importance de la dimension personnelle dans les projets de reprise d'études. Seuls les enquêtés en emploi depuis plusieurs années ont développé une bonne connaissance des dispositifs, bâtie au cours d'une « *carrière de formation continue* » et suite à des demandes répétées d'accès à la formation. Les interlocuteurs privilégiés des candidats à la formation sont les OPCA¹ qui collectent, gèrent et distribuent les enveloppes (Pluricité, Itinere-Conseil, 2018). Le droit d'accès à la formation n'est pas automatique mais doit être démontré par le candidat, qui doit aussi faire preuve de ténacité et développer une connaissance des procédures (à qui adresser la demande ? Quand ?...), des moyens existants (tous les secteurs d'activité ne disposent pas des mêmes moyens, ni des mêmes règles de financement) et des critères de reconnaissance des demandes (quels types de formation sont privilégiés ?).

La politique de FPC ouvre certes le droit à la formation pour tous les adultes actifs mais agit aussi comme un régulateur des aspirations individuelles. Elle facilite la demande si celle-ci rencontre opportunément les objectifs collectifs institutionnels adossés à des lignes de financement claires, ou l'entrave si celle-ci ne présente pas de lien évident avec les objectifs établis et financés. Les orientations des réformes les plus récentes visent peut-être à mieux considérer cette dimension personnelle de la FPC en matière d'accès et de formats de formation, comme en matière d'apprentissages et de performance professionnelle.

Place et rôle de la formation dans des parcours distincts

La formation est devenue un instrument d'intervention publique considéré comme essentiel pour gérer les transitions professionnelles contraintes ou voulues d'actifs, et plus largement de personnes dont les parcours sont moins linéaires qu'autrefois. Ainsi, la question de l'utilité de la formation dans le parcours professionnel est importante. Or, lorsque l'on étudie sa place dans les parcours du point de vue des formés, le diagnostic met en évidence les négociations à l'œuvre, à l'intérieur des lieux du travail, mais aussi à ses frontières et à l'extérieur, en lien avec des préoccupations familiales et personnelles.

La dimension personnelle de la formation, qu'elle concerne la finalité du projet ou l'origine de l'initiative (Carloni *et al.*, *op. cit.*), se trouve ici également confirmée. Le choix de suivre la formation à l'université, qui n'est pas l'organisme de formation privilégié des employeurs et des prescripteurs, renforce sans doute cette dimension. Cependant, l'intensité de la dimension personnelle dont témoignent les personnes interrogées incite à penser que la formation est vécue positivement par tous les adultes. La formation est associée au bien-être et au plaisir. Cela ne signifie pas que la formation est une partie de plaisir, mais qu'elle tient une place centrale dans

¹ Organismes paritaires collecteurs agréés, devenus Opérateurs de compétences (OPCO) en 2018.

la réalisation de soi au travail, et qu'elle reflète une quête de sens à caractère existentiel. Dès lors, la formation suivie ne peut pas être réduite à un instrument au service du travail, de l'emploi et du métier. Il semble plutôt que les expériences dévoilent un attrait pour la formation, comme outil transitionnel dans les parcours, mais aussi comme activité en tant que telle, source d'autonomie.

Pour les individus inscrits dans un parcours d'accès «au premier métier qui compte», c'est-à-dire les plus jeunes ayant connu jusque-là des petits boulots, la quête de la bonne orientation dans un environnement à choix multiples ou bien la crainte de l'engagement dans une impasse expliquent les parcours non linéaires, tant en formation qu'en emploi. Il y a chez ces plus jeunes un besoin d'expérimentation sans renoncement aux possibilités multiples qui s'offrent à eux, dont participe la reprise d'études. Pour les enquêtés qui ont déjà expérimenté le «premier métier qui compte», formation et activité rémunérée ainsi que carrière de formation et carrière professionnelle sont étroitement imbriquées. L'inscription à l'université n'est pas la première expérience de formation continue. Le retour en formation, ponctuel, fait partie de leur vie même si les acquis ne sont pas directement transférables dans la carrière professionnelle. La formation peut être une compensation, à défaut d'une promotion fonctionnelle. Dans les deux cas de figure, la formation est donc appréciée positivement, y compris en dehors de toute finalité professionnelle immédiate.

Des individus en quête d'autonomie ou d'employabilité ?

Les spécialistes considèrent que de la loi initiale de 1971 sur la FPC à aujourd'hui, il s'est opéré un basculement d'une approche organisationnelle et collective de la formation à une approche individuelle, à l'initiative du salarié. Ainsi, en 2018, le législateur a souhaité faire du compte personnel de formation un droit universel, attaché à la personne (loi n°2018-771). La dimension institutionnelle de cette approche individuelle demeure évidemment forte, ce que l'on peut subsumer sous le concept de «l'employabilité», valorisant l'instabilité des carrières et l'entreprise de soi, sollicitant l'aptitude de chacun à trouver et à conserver un emploi, à progresser au travail et à s'adapter au changement tout au long de la vie professionnelle (Saint-Martin, 2018).

Les entretiens suggèrent que les enquêtés ont complètement intégré la norme de l'employabilité, c'est-à-dire l'individualisation des carrières. Ils participent même à la construire, d'une part parce qu'ils ont internalisé cette norme externe et, d'autre part, parce que celle-ci rencontre leur quête personnelle d'émancipation qui toutefois ne se rapporte pas nécessairement au seul volet travail, comme on l'a vu précédemment. Cela signifie que les phénomènes actuels d'individualisation du rapport au travail et à l'emploi ne sont pas le pur effet de dominations, pas plus que celui de volontés d'individus libres, mais sont l'écho d'une lutte sociale sur le tour que ces phénomènes prennent, entre responsabilisation et émancipation. Les expériences de formation continue à l'université semblent particulièrement mettre en exergue ces tensions autour de la fonction du travail.

Ces tensions s'illustrent dans une des figures de reprise d'études, révélée par l'enquête, qui cherche, *via* la formation, à se retirer de l'univers du travail et de l'emploi. Ce besoin de retrait du travail est doublement paradoxal : il va de pair avec le maintien de situations d'activité rémunérée, et le travail demeure une valeur centrale chez les enquêtés concernés. Les enquêtés les plus en retrait sont aussi ceux qui ont été de «gros» travailleurs, très investis dans leur activité professionnelle et/ou qui souhaiteraient continuer à s'engager mais s'en sentent empêchés. Les témoignages permettent d'ailleurs de comprendre que le retrait n'a rien de radical, qu'il ne concerne que des pans du travail. Ces enquêtés souhaitent se mettre en retrait de l'emploi et du marché du travail, plus que du travail et plus que de leur métier.

Le rôle de la formation est important dans ces stratégies de retrait. La formation est une trêve dans la vie professionnelle. C'est un moyen de « *prendre l'air* », un moment de répit et un espoir, celui d'une activité rémunérée qui convienne vraiment. Le temps consacré à la formation prend de la place dans la vie des individus, souvent dans les temps traditionnellement dédiés au repos, aux loisirs ou à la famille (le soir, le week-end, les jours de RTT). Assurer le travail personnel continu demandé et se préparer aux examens exigent beaucoup d'efforts et de discipline personnelle. Mais ces efforts sont considérés comme un moyen d'émancipation de situations professionnelles insatisfaisantes. Suivre une formation et la valider correspondent à une mise en intelligibilité et à une mise à distance du réel. C'est une voie d'émancipation, même temporaire.

Pour certains, la formation représente une trêve dans la vie professionnelle.

Conclusion

Cette contribution interroge l'expérience de reprise d'études à l'université au regard des caractéristiques et des attendus typiques de la politique de FPC (modalités d'accès, rôle dans les parcours professionnels, lien à l'emploi). Or, les enquêtés semblent partager une même préoccupation centrale pour le travail qui fait écho aux priorités de cette politique. Ce sont néanmoins les signifiants attachés au travail qui ne correspondent pas tout à fait de part et d'autre du rapport entre Institution et Individus, entre une politique de FPC qui tend à assimiler le travail à l'emploi, dans un schéma cognitif attaché à l'économie et à la production, et des adultes qui sont dans un rapport personnel et existentiel au travail. À l'échelle individuelle, ce que le travail produit, c'est une œuvre dans un sens plus esthétique et humaniste qu'économique, et le travail en tant qu'action s'inscrit moins dans un système de production que dans une trajectoire de vie multidimensionnelle et dans une quête personnelle de réalisation.

L'individualisation du rapport à la formation et au travail est un point de convergence entre les objectifs systémiques de la FPC et les pratiques individuelles. Toutefois, cette convergence enferme un rapport sous tension entre un système de régulations institutionnelles, encourageant une responsabilisation individuelle vis-à-vis des exigences de rationalisation et de productivité, et des actifs qui sont surtout en quête d'autonomie, trouvant dans la formation les moyens de cette quête. Pour l'université, ces résultats sont importants car ils pourraient justifier que cette institution de formation tienne une fonction davantage reconnue dans une politique de FPC qui, désormais, vise à mieux exploiter la part individuelle de la formation professionnelle au profit de la politique du travail et de l'emploi.

Identifiant	Âge	Formation suivie	Régime d'inscription	Qui finance ? ⁽¹⁾	Dispositifs FC
Emma	23	L1 Anthropologie	Formation initiale	Bourse sociale du supérieur	Néant
Jules	29	Doctorat Cognition-Ergonomie	Formation initiale	Contrat CIFRE	Néant
Ferdinand	31	DU Médiathécaire/Documentaliste	Formation continue	Particulier (tarif réduit de l'université)	Formation dédiée à la FC Tarif FC
Virginie	34	M2 Ergonomie cognitive, Psychologie	Formation initiale	Particulier	Néant
Armelle	34	M2 Psychologie	Formation continue	Stagiaire (financement pris en charge)	Congé pour formation (salaire+cotisations+formation sur temps de travail)
Florence	39	M1 Intervention avec des publics à besoins éducatifs particuliers (IP-BEP)	Formation continue	Stagiaire	Congé pour formation (salaire+cotisation+ formation sur temps de travail)
Pierre	43	L2 Psychologie	Reprise d'études hors FC	Particulier	VES (1 semestre validé du L1), SED (bénéficie d'un 80 %, puis 50 % de temps de travail)
Joachim	44	Diplôme d'état d'ingénierie sociale (DEIS)	Formation continue	Stagiaire	Congé pour formation (3 ans) (frais pris en charge, 1 semaine/mois sur le temps de travail pendant 10 mois)
Martine	44	Doctorat Géographie	Reprise d'études hors FC	Particulier	Néant
Pharel	50	M2 Psychologie clinique	Formation continue	Employeur (cotisations OPCA)	VAE
Tanguy	50	M2 Mention Cinéma Audiovisuel	Formation continue	Particulier	VAE
Yann	54	L2 Psychologie	Reprise d'études hors FC	Particulier	VES (1 semestre), SED, envisage le droit du travail à temps partiel
Jane	55	Diplôme d'état d'ingénierie sociale (DEIS)	Formation continue	Stagiaire	Congé pour formation (3 ans) (frais pris en charge, 1 semaine/mois sur le temps de travail pendant 10 mois)

⁽¹⁾ Le stagiaire participe au financement de sa formation (déplacement vers le lieu de formation par exemple). Le particulier ne bénéficie pas des dispositifs de la FPC.

CIFRE Convention industrielle de formation par la recherche
 FC Formation continue
 SED Service d'enseignement à distance
 VAE Validation des acquis de l'expérience
 VES Validation des études supérieures

#BIBLIOGRAPHIE

Borras, I. (2020). Les effets de la formation diplômante universitaire en fonction des diplômés. Dans V. Canals & S. Landrier (coord.) *Reprise d'études à l'université : quels publics, quelles finalités ?* (p. 35-64). Marseille : Céreq, coll. « Céreq Échanges » (n°14).

Borras, I., & Bosse, N. (2016). Les frontières entre formation initiale et formation continue dans l'enseignement supérieur en France. Dans P. Lemistre & V. Mora (coord.) *Professionnalisation des publics et des parcours à l'université* (p. 141-154). Marseille : Céreq, coll. « Céreq Échanges » (n°3).

Borras, I., & Bosse, N. (2017). Les universités françaises à l'heure de la formation tout au long de la vie : une ultime chance d'ouverture aux adultes ? *Formation Emploi*, 138, 117-138.

Brezault, M. (2020). La reprise d'études à l'université : quelle place pour les étudiants au parcours non traditionnel ? Dans V. Canals & S. Landrier (coord.) *Reprise d'études à l'université : quels publics, quelles finalités ?* (p. 65-98). Marseille : Céreq, coll. « Céreq Échanges » (n°14).

Canals, V. (2020). L'enseignement à distance, un levier pour la reprise d'études à l'université. Dans V. Canals & S. Landrier (coord.) *Reprise d'études à l'université : quels publics, quelles finalités ?* (p. 99-118). Marseille : Céreq, coll. « Céreq Échanges » (n°14).

Canals, V., & Landrier S. (2020). *Reprise d'études à l'université : quels publics, quelles finalités ?* Marseille : Céreq, coll. « Céreq Échanges » (n°14).

Carloni, P., Lambert, M., Marion-Vernoux, I., & Tallard, M. (coord.) (2019). *Parcours professionnels et formation : des liens renouvelés*. Marseille : Céreq, coll. « Céreq Échanges » (n°9).

Manifet, C. (2015), L'éducation des adultes en France. Une mission hétérodoxe ? *Cahiers de la Recherche sur l'Éducation et les Savoirs*, 14, 267-294.

Manifet, C. (2020). Reprendre des études à l'université, une expérience « marginale » de formation professionnelle continue. Dans V. Canals & S. Landrier (coord.) *Reprise d'études à l'université : quels publics, quelles finalités ?* 141-163. Marseille : Céreq, coll. « Céreq Échanges » (n°14).

Mora, V., & Robert, A. (2017). Retours précoces sur la voie des diplômés : vers une formation « tout au long du début de la vie » ? *Céreq Bref*, 360.

Petrovitch, A., & Landrier, S. (2020). Panorama des reprises d'études diplômantes post-bac des demandeurs d'emploi et des salariés en Provence-Alpes-Côte d'Azur selon les modes de financement. Dans V. Canals & S. Landrier (coord.) *Reprise d'études à l'université : quels publics, quelles finalités ?* (p. 27-34). Marseille : Céreq, coll. « Céreq Échanges » (n°14).

Pluricité, Itinere-Conseil (2018). *Réalisation d'une étude qualitative à partir de deux régions sur le compte personnel de formation*. Tome 1, rapport final. Paris : Dares.

Saint-Martin, C. (2018). Regard sur l'employabilité à partir d'une analyse des parcours de professionnalisation d'étudiants-es en formation dans les métiers du social. Dans C. Bédoué, C. Soldano & S. Croity-Belz. *La professionnalisation peut-elle ignorer l'employabilité ?* (p. 55-86). Marseille : Céreq, coll. « Céreq Échanges » (n°8).



Toutes les publications du Céreq sur
www.cereq.fr